

Communiqué de presse

Paris, le 29 avril 2024



La FedEpl et Efficacity poursuivent leur partenariat pour accompagner les aménageurs dans l'amélioration de la performance énergie-carbone de leurs projets

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl), Efficacity, l'ADEME et le CSTB ont lancé en mars 2023 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les porteurs d'un projet d'aménagement souhaitant améliorer leur performance énergie-carbone. Cet accompagnement se fait au travers de la méthode "Quartier Energie Carbone" portée par l'ADEME et de l'utilisation du logiciel d'évaluation quantitative de cette performance, UrbanPrint. Face au succès de ce premier AMI, ils ont décidé d'en lancer aujourd'hui un second.

Ce second AMI s'inscrit dans le cadre du partenariat signé entre Efficacity et la FedEpl en mars 2023 visant à accompagner l'accélération de la transition énergétique dans le secteur de l'économie mixte, et en particulier de l'aménagement.

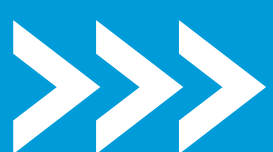
Les origines du partenariat

Plus de 500 Entreprises publiques locales (Epl) mettent en œuvre, sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin, les projets des collectivités locales en matière d'aménagement urbain, d'habitat social ou d'immobilier d'entreprise. Elles ont sans cesse démontré leur capacité d'innovation et d'adaptation aux enjeux globaux comme aux enjeux propres aux territoires sur lesquels elles interviennent. Parmi ceux-ci, la sobriété foncière et la réduction de l'impact carbone de leurs projets s'imposent comme des nécessités dont elles sont les garantes. Dans ce contexte, la FedEpl noue des partenariats et prend des initiatives permettant le développement des savoir-faire les plus avancés en matière de décarbonation des projets urbains.

Depuis 2018, Efficacity et le CSTB ainsi que d'autres partenaires techniques comme le Cerema, ont développé avec le soutien de l'ADEME la méthode de référence « Quartier Energie Carbone » ainsi que le logiciel UrbanPrint, permettant de mesurer le plus précisément possible l'impact énergie & carbone des projets d'aménagement neuf/rénovation/mixtes et d'identifier les meilleurs leviers d'action à mobiliser pour réduire cet impact.

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 401 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contact presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr

Depuis 2020, plusieurs vagues d'expérimentation de la méthode « Quartiers Energie Carbone » et de l'outil UrbanPrint ont été lancées. En particulier, au début de l'année 2022, le Ministère de la Transition Ecologique, l'ADEME, Efficacity et le CSTB ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'accompagner une trentaine de projets engagés dans la démarche ÉcoQuartier qui souhaitent améliorer la performance énergie-carbone de leur projet.

A la suite de ces premières initiatives, la FedEpl et Efficacity se sont rapprochés afin de promouvoir ces nouvelles pratiques auprès des aménageurs adhérents de la FedEpl.

Un premier AMI couronné de succès avec 18 projets sélectionnés

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023 par la FedEpl, Efficacity et le CSTB, en partenariat avec l'ADEME, a permis de **lancer l'accompagnement de 18 projets**, portés par une douzaine d'aménageurs souhaitant s'engager dans l'évaluation et l'amélioration de la performance énergie & carbone : Oppidea, Paris Sud Aménagement, Paris Métropole Aménagement, Bordeaux Métropole Aménagement, La Fab, la Spl Vallée idéale Développement, Plaine Commune Développement, SONADEV, Enova aménagement, la Spl territoire innovation, La Set (Société d'Équipement de Touraine) et la Spl résilience et innovation.

L'objectif de cet AMI était à la fois de :

- Mettre en avant le rôle joué par les aménageurs et leurs partenaires pour accélérer la décarbonation des projets d'aménagement opérationnel ;
- Permettre à des aménageurs de connaître le poids carbone de leurs opérations et la manière de le réduire, ce qui répond à une attente grandissante des parties prenantes des projets (collectivités, aménageurs, habitants et usagers du quartier, etc.) ;
- Poursuivre l'enrichissement des bases de données et des connaissances liées à la méthode Quartier Energie Carbone et au logiciel UrbanPrint, par la sélection d'un ensemble d'opérations diversifié ;
- Mettre en visibilité les projets ayant la meilleure performance énergie-carbone ;
- Créer une communauté à même de partager et diffuser les retours d'expérience sur les évaluations énergie & carbone.

Les étapes clés d'un accompagnement

Dans le cadre du partenariat avec la FedEpl, les travaux menés par Efficacity / CSTB avec l'aménageur et son AMO le cas échéant, permettent :

- D'évaluer la performance environnementale complète du projet en analyse de cycle de vie (selon la norme EN15804), avec 24 indicateurs relatifs aux enjeux du changement climatique, de l'économie circulaire, de l'épuisement des ressources, de la santé, de la biodiversité, etc. ;
- De comparer la performance du projet par rapport à un projet de référence (pratiques « business as usual » et minimum réglementaire) via notamment l'évaluation du « score carbone » et du « score énergie » du projet ;
- D'évaluer l'empreinte carbone du projet par habitant (à comparer à la moyenne française actuelle - environ 9tCO₂/hab/an - et à l'objectif de 2050 - 2 tCO₂/hab/an) ;
- De calculer, sur l'ensemble du cycle de vie de l'aménagement, différents quantitatifs par exemple : besoins énergétiques, énergie photovoltaïque produite par le quartier, énergie photovoltaïque exportée par le quartier, déchets générés par les ménages et les salariés, consommations d'eau, distances parcourues par mode par les habitants et salariés travaillant au sein du quartier, etc. Identifier et calculer l'impact potentiel des leviers d'action non encore mobilisés, afin de déterminer les leviers à plus fort impact et d'éclairer les choix ;
- Ou encore, si souhaité par le porteur de projet, de créer et de comparer des variantes.



Contact presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr

Lancement du second AMI

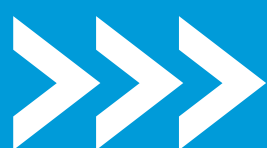
L'accompagnement de certaines opérations sélectionnées dans le cadre du premier AMI va se poursuivre en 2024 en fonction du calendrier opérationnel des différents projets.

Dès maintenant, un second AMI est lancé, reprenant les mêmes conditions d'accompagnement que le premier et celles-ci sont précisées dans le document présentant cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

La date de clôture est le vendredi 14 juin à 16h, sachant que les candidatures peuvent être soumises pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt.

Un webinaire de présentation est organisé jeudi 16 mai à 13h. [Retrouvez toutes les informations ici.](#)

[Téléchargez l'AMI](#)



Contact presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr